

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DES BAS
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
LA WILAYA DE NAAMA
NIF:408015000045011

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 46 de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, La direction des travaux publics de la wilaya de Naama publie le résultat de l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimale N°37 ayant pour objet :

Opération : Réparation des sections des accotements dégradées sur RN 06 entre PK 382 et PK 431

Projet	Entreprise	Montant proposé en TTC (DA)	Montant corrigé en TTC (DA)	Délais	Note Technique
Lot N°01 : Réparation des sections des accotements dégradées sur RN 06 entre PK 382 et PK397	ETPH NOUR MAHMOUD NIF : 184080100557166	89.428.500.00	89.428.500.00	06 MOIS	74
Lot N°02 : Réparation des sections des accotements dégradées sur RN 06 entre PK 397et PK 431	EURL FORSANE EL HIDAB CHACHOUA SLIMANE NIF : 001245082235465	114.049.600.00	114.049.600.00	06 MOIS	85.5
Lot N°03:Réalisation des sections de glissière en béton armé H 80 pour protection des accotements dégradées sur RN 06 entre PK 382 et PK 431.	EPTRC NIF : 099926034215951	70.805.000.00	70.805.000.00	06 MOIS	84

Les soumissionnaires qui contestent ce choix peuvent introduire un recours dans un délai de dix (10) jours auprès du comité des marchés de la wilaya à compter de la première parution du présent avis et nous invitants les soumissionnaires désirent voir les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres à prendre contact avec nos services et cela dans un délai maximum de 03 jours à compter de la première parution du présent avis conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.